

REUSSIR SON ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Si des entretiens annuels sont proposés (ou imposés) par les employeurs, il ne faut pas oublier que ces entretiens professionnels sont avant tout un droit des salariés (loi du 04 mai 2004). Ainsi, chaque salarié possédant au moins deux ans d'ancienneté est en droit de solliciter un entretien professionnel.

Ces rencontres doivent être l'occasion de faire un bilan de sa situation professionnelle. Ils permettent de valoriser ses réussites, de définir son projet à court et long terme. On y évoque ses objectifs, ses formations et parfois même sa rémunération. C'est un moment très important qui mérite d'être organisé et préparé afin d'en retirer le plus grand bénéfice.

Objectifs

Définir ses objectifs professionnels

Savoir valoriser ses performances

Savoir communiquer ses souhaits et ses attentes auprès de son employeur

Programme

Analyse de la période écoulée

Identification des réussites et des points de progrès

Définition des ses souhaits professionnels

Construction des propositions à formuler au cours de l'entretien professionnel

Modalités

Entretiens personnalisés

Tarif: 55€ Nets de taxe par entretien

Publics

Particuliers souhaitant préparer des entretiens, oraux, concours...